

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~

UNITÉ

Brigade de

P.V. N° 659 / 19.78

OBJET DE LA PROCÉDURE

# BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

*DUWZ f.*

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

# 78306050

19.6.78

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

# CODÉ

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
----------------	------------------------

- 1 - Procès-verbal de synthèse.
- 2 - Procès-verbal d'audition de
- 3 - Procès-verbal d'audition de
- 4 - Procès-verbal d'audition de
- 5 - Procès-verbal d'audition de
- 6 - Procès-verbal d'audition de

Procès-verbal n° 680 du 20.06.78  
de la Brigade de

S/DIRECTION DE LA GENDARMERIE  
COURRIER ARRIVÉ  
018982 24 JUIL 78

*codé  
FRG.  
16.2.79*

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

- 12 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
- 2 Monsieur le Préfet de la à
- 2  Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi-renseignements.
- 2 Général, Commandant la 3ème Région Aérienne - Division Opération - Section "Défense Aérienne".

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE!

VU ET TRANSMIS PAR:  
*L. Col d. Buzard*

DATE, SIGNATURE, CACHET  
*18 juillet 1978*

*Emp*

25 JUIL 1978

d.....

BRIGADE

d.....

## PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

## PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~RENSEIGNEMENTSADMINISTRATIVE

OBSERVATION D'UN OBJET

VOLANT NON IDENTIFIE~~XXXXXX~~L'an mil neuf cent soixante DIX-HUIT,le quinze Juillet,Nous Gendarme,

Agent de police judiciaire,

Vu les articles ..... et 75 à 78 du Code de procédure

pénale,

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## I. - EXPOSE DES FAITS

Le dix-neuf Juin, mil neuf cent soixante dix-huit, à une heure quinze, nous sommes informés par les jeunes ..... et ..... demeurant à ..... qu'ils viennent d'observer un phénomène lumineux au-dessus du Stade Municipal de .....

Pièce N° 659/1II. - ENQUETE

Au cours de la nuit du 18 au 19 Juin 1978, le jeune ..... se trouvait à bord de son véhicule ..... en compagnie de son camarade .....

Vers 0 heures 45, ayant entendu un bruit anormal, ils se sont dirigés vers l'endroit d'où provenait celui-ci. Arrivés sur le ..... ils ont aperçu un objet ovale de couleur orange, rouge et verte. Alors que l'objet se dirigeait vers eux, l'éclairage public de la ..... et des rues avoisinantes s'est éteint durant 3 minutes. (Pièce n° 2)

..... confirme les dires de son camarade ..... (Pièce n° 3)

Au cours de la même nuit, le jeune ..... qui regagnait son domicile et alors qu'il circulait sur le ..... à constaté que les lampadaires s'éteignaient au fur et à mesure qu'il avançait. Il a entendu un renflement et a aperçu des lucres orangées. (Pièce n° 4)

Nous avons avisés notre Commandant de Compagnie par message radio n° 66/2M.

Nous contactons téléphoniquement l'observatoire de ..... en vue de recueillir des renseignements sur cet objet volant non identifié. Ce service nous fait savoir qu'aucun fait anormal n'a été signalé au cours de la nuit du 18 au 19 Juin 1978.

.../...

Le Centre à contacté, nous fait savoir qu'aucun essai n'a été effectué durant la nuit du 18 au 19 Juin 1978. La Base Aérienne et de , n'ont décelé aucun fait anormal au cours de cette nuit.

Le 19 Juin 1978, Monsieur et son épouse se présentent au bureau de la Brigade de Gendarmerie de . Ils signalent que le 18 Juin 1978 entre 23 et 24 heures, ils ont constaté la présence d'un objet circulaire lumineux de couleur orange vif et qui semblait immobilisé au-dessus de l'agglomération de . (P.V. n° 680 de la Brigade de - Pages 5 et 6).

Le 21 Juin 1978, des techniciens du , se sont déplacés à , en vue de recueillir des renseignements auprès des observateurs sur cet objet volant non identifié.

III. - CLOTURE DU PROCES-VERBAL.

Procès-verbal établi en vertu de la Circulaire Ministerielle n° 32.600 MA/Gend.T du 2 AOUT 1968, et adressé aux destinataires dont le détail en figure au bordereau d'envoi.

Fait et clos à

le 15 Juillet 1978.

Le Gendarme

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 659 / 1978

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix-neuf Juin, mil neuf cent soixante dix-huit  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

, âgé de , cuisinier, demeurant  
à , né le à  
de et de , célibataire, de nationalité  
qui nous déclare à 10 heures 25 :

----"Au cours de la nuit du 18 au 19 Juin 1978, je me trouvais à bord de  
mon véhicule à l'arrêt devant la Mairie de

J'étais accompagné de

----"Vers 0 heure 45, nous avons entendu un bruit assourdissant qui sem-  
blait provenir du stade municipal. Nous nous sommes dirigé vers celui-ci  
et arrivé sur le cours de la nous avons vu un objet de forme ovale  
et qui émettait des couleurs orange, rouge et verte. Des lueurs blanches  
qui se trouvaient autour de l'appareil éclairaient le stade et la pati-  
noire. Il paraissait à 300 mètres environ de hauteur et se dirigeait  
vers nous dans le sens . Il a viré puis a disparu.

----"Je signale que l'éclairage public de la Mairie et des rues avoisi-  
nantes s'est éteint pendant 3 minutes environ.

----"Cet objet me paraissait avoir 4 à 5 mètres de diamètre.

Le 19 Juin 1978, à 10 heures 35.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 659 / 1978

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

(témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix-neuf Juin, mil neuf cent soixante dix-huit,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

Agé de , apprenti-boucher, demeurant  
à , né le  
à , de et de , éli-  
bataire, de nationalité qui nous déclare à 10 heures  
50 :

-----"Au cours de la nuit du 18 au 19 Juin 1978, je me trouvais en compa-  
gnie de dans son véhicule et nous nous trouvions en station-  
nement sur la place de la Mairie de .

-----"Vers Oheure 45, nous avons entendu un bruit sourd qui semblait  
venir du Stade Municipal. Nous sommes donc allé sur le cours de la  
et là, nous avons aperçu un objet de forme ovale de couleurs orange, rouge  
et verte. Cet appareil se trouvait à environ 300 mètres de hauteur et se  
dirigeait vers nous. Il a viré, puis a disparu.

-----"Je signale qu'il projetait des lueurs sur le stade et la patinoire

-----"L'éclairage public de la place de la Mairie et des rues avoisinan-  
tes s'est éteint pendant 3 minutes environ. La lumière est revenue en  
clignotant dès que l'appareil a disparu.

Le 19 JUIN 1978, à 11 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE

d'

UNITÉ

Brigade de

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 659 / 19 78

PERSONNE  
ENTENDUE

(Témoïn)

RÉFÉRENCES

CE JOUR **Vingt et un Juin, mil neuf cent soixante dix-huit,**  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **Gendarme, Agent de Police Judiciaire,**

VU LES ARTICLES **20 et 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

. âgé de . étudiant, demeurant  
à  
né le  
de et de , célibataire, de natio-  
nalité qui nous déclare à 9 heures 15 :  
----"Le 19 Juin 1978 vers 0 heure 45, je regagnais mon domicile en em-  
pruntant le et la . Circulant sur  
le , j'ai constaté que les lampadaires de l'éclairage  
public s'éteignaient un à un jusqu'à hauteur de la rue  
J'ai entendu un bruit ressemblant au ronflement d'un moteur d'avion,  
qui s'arrêtait de temps à autre.  
----"Arrivé rue à hauteur de l'allée  
j'ai aperçu des éclairs orangés qui se déplaçaient mais à cet  
endroit, je n'ai entendu aucun bruit.  
----"Me trouvant à mon domicile, je n'ai plus vu les faits que je vous  
ai cités.  
Le 21 Juin 1978, à 9 heures 25.  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.  
La personne entendue L'A.P.J.

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE

UNITÉ

B.T.

P.V N° 680 / 19 78

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

(Témoïn)

RÉFÉRENCES

Procès-verbal n° 659 du 19 juin 1978 de la brigade de Gendarmerie de  
/s observation objet volant non identifié.

CE JOUR, vingt juin mil neuf cent soixante-dix-huit,  
MUS SOUSSIGNÉ(S), M.d.L. Chef, officier de police judiciaire

DU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 du Code de PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre brigade, nous, M.d.L., entendons :

, cuisinier, demeurant  
à , né le  
, à , fils de  
et de , marié, un enfant, nationalité  
qui nous déclare à 17 heures 30 :

" Le 18 juin 1978, entre 23 heures 30 et 24 heures, alors que je cir-  
" culais sur la en direction de à bord de mon  
" dans lequel avaient pris place mon  
" épouse et mon fils âgé de , j'ai été témoin d'un phénomène vraiment  
" particulier."

nous) " Nous <sup>(\*)</sup> trouvions un peu avant le bourg de et tout à coup, ma  
" femme m'a fait remarquer une boule parfaitement circulaire de couleur  
" orange vif, qui semblait immobilisée au dessus de cette ville, comme si  
" elle allait se poser. Nous avons cependant poursuivi notre route tout en  
" continuant à observer. Dans la traversée de , nous l'avons perdue  
" de vue. Peu après la caserne de Gendarmerie Mobiles, nous l'avons de nou-  
" veau observée. Là, nous avons constaté qu'elle se déplaçait en direction  
" de , légèrement sur notre droite. A un moment donné, cette boule  
" a perdu de son intensité pour s'éteindre pendant quelques secondes puis  
" redevenir instantanément aussi lumineuse. Quelques kilomètres avant  
" , sur les trois voies, je me suis arrêté pour mieux observer et j'  
" constaté que cette boule s'éloignait assez lentement ~~XXXX~~. Elle se dépl-  
" çait sans bruit et sans dégager aucun échappement."

" Nous avons poursuivi notre route vers en empruntant l'auto-  
" route à partir de . Sur cette voie, nous avons à nouveau revu le  
" phénomène et ce jusqu'au péage de l'autoroute. La boule se situait sur  
" notre gauche, à hauteur de ."

" Le lendemain, tellement cette observation m'avait frappée, j'ai télé-  
" phoné au journal pour m'informer si ce phénomène avait été ob-  
" servé par une autre personne. On m'a répondu par la négative. Ce matin,  
" dans la presse et notamment dans j'ai lu l'article concernant  
" mes observations et celles de ."

S.I. : Le 18 juin au soir, le ciel était couvert et le temps était orageux.

" Un orage menaçait derrière nous. Il n'y avait aucune étoile dans le ciel.

S.I. : Cette boule nouvelle ne pouvait pas être un avion ni une boule de  
" la foudre."  
.../...

S.I. : Je suis passionné par cette question d'OVNI et je suis particulière-  
"satisfait d'avoir pu observer un pareil phénomène."

S.I. : Ma femme a été la première à voir la boule lumineuse. Quant à mon  
"fils, il dormait dans la voiture et n'a rien pu voir."

Le 20 juin 1978, à 18 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

L ' O . P . J .

GROUPEMENT

de la  
COMPAGNIE DE

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 680 / 1978

PERSONNE  
ENTENDUE

, épouse (Témoïn)

RÉFÉRENCES

Procès-verbal n° 659 du 19 juin 1978 de la brigade de Gendarmerie de  
/s observation objet volant non identifié.CE JOUR, vingt juin mil neuf cent soixante-dix-huit,  
M.d.L. Chef, officier de police judiciaire ,D'APRÈS LES ARTICLES 16 à 19 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre brigade, nous, M.d.L. Chef , entendons :

, épouse , sans profession, demeurant  
appartement  
née le , à , fille de  
et de mariée, , nationalité , qui  
nous déclare à 18 heures 35 :

" Je confirme en tous points la déclaration de mon mari. C'est moi qui  
" la première ai constaté le phénomène. J'évalue la grosseur de cette boule  
" lumineuse à celle de la grosseur d'un ballon de football. Je n'ai rien  
" d'autre à déclarer."

Le 20 juin 1978, à 18 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

L . O . P . J .